



Conseil d'administration

**DÉCISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE DE TRADUCTION DES ORGANES DE L'UNION EUROPÉENNE  
PORTANT ADOPTION DU BUDGET RECTIFICATIF 2/2015 – CT/CA-027/2015FR**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE TRADUCTION DES ORGANES DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le règlement (CE) n° 2965/94 du Conseil du 28 novembre 1994 portant création d'un Centre de traduction des organes de l'Union européenne (le «Centre de traduction»), modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1645/2003 du Conseil du 18 juin 2003,

vu le règlement financier du 2 janvier 2014 applicable au Centre de traduction des organes de l'Union européenne (réf. CT/CA-051/2013FR),

considérant ce qui suit:

- (1) Toute modification au budget donne lieu à l'établissement d'un budget rectificatif dont l'adoption est régie par la même procédure que celle applicable au budget initial du Centre de traduction.
- (2) Le conseil d'administration adopte les budgets rectificatifs sur la base de projets élaborés par le directeur,

A ADOPTÉ LA DÉCISION SUIVANTE:

**Article premier**

Le budget rectificatif 2/2015, tel qu'annexé à cette décision, est adopté.

**Article 2**

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Luxembourg, le 28 juin 2015.

Pour le conseil d'administration

R. Martikonis

Président

Annexe: Budget rectificatif 2/2015



Conseil d'administration

# BUDGET RECTIFICATIF 2/2015

CT/CA-027/2015FR

## SOMMAIRE

### I. INTRODUCTION

A. INTRODUCTION GÉNÉRALE

B. RECETTES

C. DÉPENSES

### II. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES – RÉCAPITULATIF

### III. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES 2015 - DÉTAILS

## I. INTRODUCTION

### A. INTRODUCTION GÉNÉRALE

Le Centre de traduction a établi le présent budget rectificatif n° 2/2015, conformément à l'article 34 de son règlement financier du 2 janvier 2014, pour les motifs suivants:

- L'excédent budgétaire de l'exercice précédent a été inséré dans ce budget.
- En 2015, dans le souci de limiter l'excédent budgétaire cumulé du Centre, le Centre remboursera le solde positif de l'exercice 2014 à ses clients. Une augmentation de 265 000 EUR est nécessaire au chapitre 32, «Dépenses liées au programme e-CdT». À la suite de tests effectués par quelques-uns de ses clients, le Centre a avancé la mise en œuvre d'un certain nombre de nouvelles fonctionnalités et mesures de sécurité de 2016 à 2015.

Tous les montants figurant dans le présent document sont exprimés en euros.

### B. RECETTES

Les recettes totales prévues pour 2015 s'élèvent à 49,6 millions EUR, répartis comme suit:

Titre	Recettes (EUR)
1. Agences et organes	39 930 700
3. Coopération interinstitutionnelle (institutions européennes)	3 120 300
4. Autres recettes	343 250
5. Virements à partir de réserves des exercices précédents	11 140 962
6. Remboursements	-4 949 712

Le montant correspondant au solde budgétaire à reporter de 2014, à savoir 5,0 millions EUR, a été enregistré en tant que recette pour 2015, dans le poste 5000, "Excédent reporté de l'exercice précédent». Sur ce montant, l'excédent budgétaire au sens de l'article 97 du règlement financier du Centre sera remboursé aux clients en 2015, conformément à la décision du conseil d'administration du Centre arrêtée le 24 mars 2015 (réf. CT/CA-012/2015). Pour 2014, ce montant s'est élevé à 2,6 millions EUR. Ceci signifie que, avec le remboursement de 2,3 millions EUR provenant de la «Réserve pour la stabilité des prix» approuvée dans le premier budget rectificatif pour 2015, le Centre aura remboursé au total 4,9 millions EUR au cours de 2015, inclus dans le poste 6000 «Remboursements aux clients». Le remboursement de l'excédent budgétaire pour 2014 à chaque client a été calculé proportionnellement à la part du client dans les recettes totales réalisées par le Centre en 2014, à l'exclusion des recettes générées par IATE et d'autres recettes ne relevant pas de la prestation de services linguistiques.

En outre, le Centre a viré dans les recettes un montant supplémentaire de 265 000 EUR provenant de la «Réserve pour les investissements exceptionnels», incluse dans le poste 5010. Ce montant correspond à l'augmentation prévue des dépenses pour le programme e-CdT en 2015, inscrites au chapitre 32.

À la suite des modifications des recettes et dépenses, le virement à partir de la «Réserve pour la stabilité des prix» a été réduit de 2 635 782 EUR afin d'équilibrer le budget.

## C. DÉPENSES

Le Centre a constaté la nécessité d'allouer le montant de 265 000 EUR au chapitre 32 «Dépenses liées au programme e-CdT». L'essentiel de ce montant, à savoir 260 000 EUR, est requis pour un administrateur de base de données et deux développeurs pour une partie de l'année. Un montant de 5 000 EUR est nécessaire pour d'autres dépenses opérationnelles, telles que des tests réalisés par des clients et fournisseurs. Cette augmentation est compensée par un virement vers les recettes de la «Réserve pour investissements exceptionnels».

Afin de ne pas augmenter le budget total pour les titres 1-3, ce qui nécessiterait d'augmenter le «Fonds permanent de préfinancement», le budget pour le poste 3000, «Prestations de traduction externe», a été réduit de 265 000 EUR.

Trois virements ont été effectués et sont inclus dans ce budget rectificatif à des fins d'information. Un montant de 7 500 EUR a été viré entre des postes au chapitre 32 (programme e-CdT), à savoir à partir des postes 3202 (-2 500 EUR) and 3203 (-5 000 EUR) vers le poste 3201, pour couvrir les frais de réunions avec des clients et d'autres experts, ainsi que pour diverses autres dépenses. Un montant de 630 EUR a été viré du poste 2000, «Loyer», vers le poste 1400, «Restaurants et cantines».

## II. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES – RÉCAPITULATIF

Titre	Intitulé	Nouveau montant 2015	Budget rectificatif 2/2015	Budget rectificatif 1/2015
	<b>RECETTES</b>			
1	VERSEMENTS DES AGENCES, OFFICES, INSTITUTIONS ET ORGANES	39 930 700	0	39 930 700
2	SUBVENTION DE LA COMMISSION	p.m.	0	p.m.
3	COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE	3 120 300	0	3 120 300
4	AUTRES RECETTES	343 250	0	343 250
5	EXCÉDENT REPORTÉ DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT ET VIREMENTS À PARTIR DE RÉSERVES DES EXERCICES PRÉCÉDENTS	11 140 962	2 649 712	8 491 250
6	REMBOURSEMENTS	-4 949 712	-2 649 712	-2 300 000
	<b>TOTAL</b>	49 585 500	0	49 585 500
	<b>DÉPENSES</b>			
1	PERSONNEL	24 245 030	630	24 244 400
2	IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT	7 051 470	-630	7 052 100
3	DÉPENSES OPÉRATIONNELLES	18 289 000	0	18 289 000
10	RÉSERVES	p.m.	0	p.m.
	<b>TOTAL</b>	49 585 500	0	49 585 500

## ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES - DÉTAILS

		Nouveau montant	Budget rectificatif 2/2015	Budget rectificatif 1/2015	Commentaires
<b>RECETTES</b>					
1	VERSEMENTS DES AGENCES, OFFICES, INSTITUTIONS ET ORGANES	39 930 700	0	39 930 700	
2	SUBVENTION DE LA COMMISSION	p.m.	0	p.m.	
3	COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE	3 120 300	0	3 120 300	
4	AUTRES RECETTES	343 250	0	343 250	
5000	Excédent reporté de l'exercice précédent	5 020 494	5 020 494	p.m.	Excédent reporté de l'exercice précédent conformément à l'article 20, paragraphe 1, du règlement financier du Centre du 2 janvier 2014.
500	Excédent reporté de l'exercice précédent	5 020 494	5 020 494	p.m.	
5010	Virement de la «Réserve pour les investissements exceptionnels»	1 074 000	265 000	809 000	Le virement de la «Réserve pour les investissements exceptionnels» correspond aux dépenses du chapitre 32, «Dépenses liées au programme e-CdT». Le montant total de la réserve est de 1 919 258 EUR.
5015	Virement de la «Réserve pour la stabilité des prix»	5 046 468	-2 635 782	7 682 250	Le virement initial de la «Réserve pour la stabilité des prix» était nécessaire compte tenu de la décision du Centre de réduire en 2015 le prix des prestations de traduction de documents et de marques, et de maintenir les prix de 2014 pour ses autres services. Un montant supplémentaire a été viré dans le premier budget rectificatif; il est destiné à couvrir le premier remboursement aux clients ainsi que les dépenses relatives à l'éventuelle location d'un espace de bureaux supplémentaire. L'introduction, dans le poste 5000, de l'excédent reporté de l'exercice 2014 rend moins nécessaire le recours à la «Réserve pour la stabilité des prix». Le montant total de la réserve est de 10 583 084 EUR
5016	Virement de la «Réserve pour les frais de déménagement»	p.m.	0	p.m.	
5017	Virement de la «Réserve pour l'augmentation des rémunérations en litige»	p.m.	0	p.m.	
501	Virements à partir de réserves des exercices précédents	6 120 468	-2 370 782	8 491 250	
50	<b>EXCÉDENT REPORTÉ DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT ET VIREMENTS À PARTIR DE RÉSERVES DES EXERCICES PRÉCÉDENTS</b>	11 140 962	2 649 712	8 491 250	

		Nouveau montant	Budget rectificatif 2/2015	Budget rectificatif 1/2015	Commentaires
<b>5</b>	<b>EXCÉDENT REPORTÉ DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT ET VIREMENTS À PARTIR DE RÉSERVES DES EXERCICES PRÉCÉDENTS</b>	<b>11 140 962</b>	<b>2 649 712</b>	<b>8 491 250</b>	
6000	Remboursements aux clients	-4 949 712	-2 649 712	-2 300 000	Le Centre a remboursé 2 300 000 EUR à ses clients en avril 2015 et remboursera le montant supplémentaire de 2 649 712 EUR au cours de cette même année, ce qui correspond au «Solde du compte de résultat budgétaire pour l'exercice 2014».
<b>600</b>	<b>Remboursements aux clients</b>	<b>-4 949 712</b>	<b>-2 649 712</b>	<b>-2 300 000</b>	
<b>60</b>	<b>REMBOURSEMENTS AUX CLIENTS</b>	<b>-4 949 712</b>	<b>-2 649 712</b>	<b>-2 300 000</b>	
<b>6</b>	<b>REMBOURSEMENTS</b>	<b>-4 949 712</b>	<b>-2 649 712</b>	<b>-2 300 000</b>	
	<b>Total des recettes</b>	<b>49 585 500</b>	<b>0</b>	<b>49 585 500</b>	
	<b>DÉPENSES</b>				
1400	Restaurants et cantines	2 130	630	1 500	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de fonctionnement courants des restaurants, cafétérias et cantines, notamment les contrats d'entretien des installations, la fourniture de matériel, etc.
<b>140</b>	<b>Infrastructure à caractère socio-médical</b>	<b>2 130</b>	<b>630</b>	<b>1 500</b>	
<b>14</b>	<b>INFRASTRUCTURE À CARACTÈRE SOCIO-MÉDICAL</b>	<b>280 530</b>	<b>630</b>	<b>279 900</b>	
<b>1</b>	<b>PERSONNEL</b>	<b>24 245 030</b>	<b>630</b>	<b>24 244 400</b>	
2000	Location d'immeubles et frais accessoires	2 164 670	-630	2 165 300	Ce crédit est destiné à couvrir le paiement des loyers relatifs aux immeubles ou parties d'immeubles et places de parking occupés par le Centre.
<b>200</b>	<b>Investissement immobilier, location d'immeubles et frais accessoires</b>	<b>2 164 670</b>	<b>-630</b>	<b>2 165 300</b>	
<b>20</b>	<b>INVESTISSEMENT IMMOBILIER, LOCATION D'IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES</b>	<b>3 027 870</b>	<b>-630</b>	<b>3 028 500</b>	

		Nouveau montant	Budget rectificatif 2/2015	Budget rectificatif 1/2015	Commentaires
<b>2</b>	<b>IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>7 051 470</b>	<b>-630</b>	<b>7 052 100</b>	
3000	Prestations de traduction externe	16 445 000	-265 000	16 710 000	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux services de prestataires de services externes dans le domaine linguistique, à savoir la traduction de documents et de marques communautaires, la révision et la modification de traductions et la vérification linguistique d'originaux, ainsi que la terminologie, la traduction et la révision de listes de termes. Cette diminution est destinée à compenser l'augmentation du chapitre 32, de sorte que le budget des titres 1 à 3 ne dépasse pas le seuil à partir duquel il est nécessaire d'augmenter le fonds permanent de préfinancement du Centre.
<b>300</b>	<b>Prestations de traduction externe</b>	<b>16 445 000</b>	<b>-265 000</b>	<b>16 710 000</b>	
<b>30</b>	<b>PRESTATIONS DE TRADUCTION EXTERNE</b>	<b>16 445 000</b>	<b>-265 000</b>	<b>16 710 000</b>	
3100	Activité de coopération interinstitutionnelle dans le domaine linguistique	770 000	0	770 000	
<b>310</b>	<b>Dépenses liées à la coopération interinstitutionnelle</b>	<b>770 000</b>	<b>0</b>	<b>770 000</b>	
<b>31</b>	<b>DÉPENSES LIÉES À LA COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE</b>	<b>770 000</b>	<b>0</b>	<b>770 000</b>	
3200	Frais de mission et autres dépenses de personnel relatifs au programme e-CdT	p.m.	0	p.m.	
3201	Dépenses de fonctionnement diverses se rapportant au programme e-CdT	7 500	7 500	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses de fonctionnement diverses se rapportant au programme e-CdT, à l'exception des dépenses dans le domaine informatique.
3202	Dépenses relatives au matériel et aux logiciels liés au programme e-CdT	26 500	-2 500	29 000	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives au matériel et aux logiciels liés au programme e-CdT.
3203	Conseils dans le domaine informatique se rapportant au programme e-CdT	1 040 000	260 000	780 000	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux conseils informatiques liés au programme e-CdT. Cette augmentation est due aux dépenses liées aux modifications intervenues dans la planification, afin de livrer plus rapidement de nouvelles fonctionnalités et d'assurer plus rapidement la sécurité. Elle couvrira les dépenses liées à la présence d'un administrateur de bases de données (90 000 EUR) et de deux développeurs supplémentaires pendant sept mois en 2015 (170 000 EUR). Les dépenses du chapitre 32 sont couvertes par des virements à partir de la «Réserve pour les investissements exceptionnels», poste de recettes 5010.
<b>320</b>	<b>Dépenses liées au programme e-CdT</b>	<b>1 074 000</b>	<b>265 000</b>	<b>809 000</b>	
<b>32</b>	<b>DÉPENSES LIÉES AU PROGRAMME E-CDT</b>	<b>1 074 000</b>	<b>265 000</b>	<b>809 000</b>	

		Nouveau montant	Budget rectificatif 2/2015	Budget rectificatif 1/2015	Commentaires
3	DÉPENSES OPÉRATIONNELLES	18 289 000	0	18 289 000	
10	RÉSERVES	p.m.	0	p.m.	
	<b>Total des dépenses</b>	<b>49 585 500</b>	<b>0</b>	<b>49 585 500</b>	